



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2023  
À LA SALLE DU CONSEIL**

**Sont présents les Conseillers suivants :**

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Mme Marie-Andrée Lapierre | M. Stéphane Fillion     |
| Mme Francine Garneau      | M. Luc Lachance         |
| M. Denis Tanguay          | Mme Lorie Gosselin Côté |

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,  
Directrice générale/greffière-trésorière

**1. Ouverture de l'assemblée**

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h33.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

**2. Ordre du jour**

**244-12-2023**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Embauche d'un employé temps plein
- 5) Demande de M. Sylvain Vallières
- 6) Levée de l'assemblée

**3. Période de questions**

Aucune question

**4. Embauche d'un employé temps plein**

**245-12-2023**

CONSIDÉRANT QUE M. Carl Chabot s'est désisté pour le poste d'employé temps plein ;

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Veilleux-Brochu a déposé sa candidature ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ressources humaines ont procédé à une entrevue d'embauche avec le candidat;

CONSIDÉRANT QUE M. Veilleux-Brochu correspond au profil d'employé recherché;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal de procéder à son embauche;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'embaucher M. Christian Veilleux-Brochu, à titre d'employé permanent au service des travaux publics, et ce, à compter du 18 décembre 2023.

## **5. DEMANDE M. SYLVAIN VALLIÈRES**

**246-12-2023**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023, le conseil avait autorisé M. Sylvain Vallières, à utiliser le pick-up de la municipalité pour certains de ses déplacements, étant le seul employé régulier à ce moment ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'embauche de M. Christian Veilleux-Brochu, le conseil désire revoir sa décision et abroger la résolution 233-12-2023;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de formation de M. Veilleux-Brochu, M. Vallières sera amené à faire des déplacements supplémentaires;

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

Que les frais de déplacement supplémentaires de M. Vallières soient payés à raison de 0.56\$/km durant la période de formation de M. Christian Veilleux-Brochu

Que cette période n'excède pas le 31 décembre 2023.

## **6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**247-12-2023**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 19h40.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Mairesse

---

Greffière-trésorière